

Compte-rendu

de l'Assemblée Générale Ordinaire

du dimanche 22 janvier 2023 à Noyal Châtillon

21 structures présentes :

- Orchestre d'Harmonie de Rennes
- La Montalbanaise
- EMCR (Ensemble Musical des Cheminots Rennais)
- École de musique Paul Le Flem (Châteaugiron),
- Orchestre Symphonique universitaire
- Chorale Vocal'Ise
- École de musique Interval'Coglais
- Chorale Bel Air de Vern sur Seiche
- Chorale Les Choeurs du Lundi
- BF du Pays de Fougères
- Sainte-Cécile de Janzé
- Chorale les Rails Chantantes
- École de Musique de Betton
- Ecole de Musique Accordances Syrenor (Pacé)
- Orchestre de Chartres de Bretagne
- Chaises Musicales
- École d'Art Martenot
- Chorale Chantepie Chante
- École de musique Allegro (Melesse)
- Orchestre Symphonique du Pays Pourpré
- École de musique Mélod'Ille (Saint-Grégoire)

<u>11 pouvoirs envoyés</u>: École de musique de l'Illet, École de Musique La Fabrik (Saint-Aubin du Cormier), École de Musique Maurice Ravel (Dinard), Conservatoire de Musique Claude Debussy (Saint-Malo), École de musique Triolet 24, École de musique Opus 17, Ars Viva, L'Association Musicale de Haute Vilaine, Ensemble Adagio Espressivo, Association du Bourg L'Evêque, Orchestre à Vent d'Orgères

Total: 32 structures et 64 voix pour les votes

Ordre du jour : Accueil entre 9h00 et 9h15 (collation)

Adoption du compte-rendu de l'AG ordinaire du dimanche 9 janvier 2022 en visioconférence

Adopté à l'unanimité.

Rapport Moral du Président

Chère participantes et cher participants à notre assemblée générale ordinaire.

J'ai le plaisir de vous accueillir à Noyal Châtillon et j'en profite pour remercier Monsieur le Maire et Conseiller Départemental Sébastien Gueret pour sa présence. Je remercie également la Chorale Vocal'Ise pour son rôle de structure porteuse de l'accueil localement.

BONJOUR A TOUTES ET TOUS ET MEILLEURS VŒUX EN CETTE NOUVELLE ANNÉE.

Pour ma première année à la présidence de la Fédération, il y avait un dossier qu'il m'a fallu régler: c'était le dossier qui opposait l'ADCEM à la FePEM 35. Nous avons rencontré au mois de février 2022, à l'école de musique d'Acigné, le Bureau de l'ADCEM composé du Président: Frédéric Brand (directeur de l'école de musique de la Flume), Augusto Matchado (directeur du Conservatoire de Fougères Agglomération), Anca Babes (du Conservatoire de Vitré) et Nicolas Juret (directeur de l'école de musique et danse Jean Wiener de Chartres de Bretagne).

J'étais accompagné de Françoise Le Galloudec (directrice de l'école Martenot), David Delatte (Président du Melting'Notes Orchestra) et Stéphane Nicolas (directeur de l'AMHV).

Cette rencontre s'est très bien passée avec beaucoup d'échanges qui ont débouché sur la précision de qui fait quoi dans son propre domaine.

La FePEM 35 a demandé à ce Bureau de nous envoyer, un descriptif détaillé dans lequel il leur était demandé de nous donner leurs idées sur leurs champs d'actions, et dans lequel la FePEM 35 devrait, selon eux, voir figurer ses orientations et ses domaines de compétences.

Au mois d'octobre (huit mois après), je n'avais toujours rien reçu, alors j'ai envoyé un mail au président. N'ayant toujours pas de réponse, je lui ai fait parvenir un SMS, toujours rien, je me suis « fâché », et j'ai envoyé un mail un peu plus virulent que j'ai fait suivre à l'ensemble de son Bureau, et comme par enchantement les réponses sont arrivées. Ils nous ont informés que le document n'était toujours pas prêt mais qu'Augusto Machado travaillait dessus, et que de toute façon ils ne renouvelleraient pas leurs adhésions pour 2023.

Alors, il a été pris, en CA, la décision de ne plus s'adresser aux écoles de musique territoriales, qui ne souhaiteraient pas ré-adhérer. A ce jour, il n'y a que 2 écoles territoriales qui ont renouvelé leur adhésion pour 2023. Elles étaient 8 sur 17 en 2022.

Pour autant, je vais faire une proposition au prochain Conseil d'Administration de la Fédération qui se tiendra le jeudi 26 janvier à Montauban-de-Bretagne indiquant qu'il serait souhaitable de communiquer, auprès de leur instance politique (leurs élu.e.s), et de les informer de ce qu'il s'est passé entre l'ADCEM et la FePEM 35. Pourquoi, parce que l'ADCEM, pour ceux qui ne le savent pas encore, n'est qu'une association de personnes dirigeantes dont elles et ils sont adhérents individuellement et qu'ils agissent au nom d'une école territoriale ou d'un conservatoire, ce qui en soit pose question.

Ensuite, et heureusement, il y a eu le « Grand Tintamarre » qui, cette année, s'est déroulé à

Dinard. J'en profite pour remercier chaleureusement le directeur de l'école de musique Maurice Ravel de Dinard qui nous a accueilli. Ce fut journée très agréable, il faisait un temps merveilleux, très belles prestations des 9 orchestres présents devant un public nombreux : Melting'Notes Orchestra , Music& Co (EMCR), Orchestre d'Harmonie de la FePEM 35, la Montalbanaise, Maurice Ravel de Dinard, Orchestre de Chartres de Bretagne, Harmonie de Saint Martin de Louvigné-du-Désert, Sainte-Cécile de Janzé, Bande des rails (EMCR). Dinard nous a redemandé l'organisation de cet événement, mais comme vous le savez, le Grand Tintamarre se déroule tous les deux ans et il doit changer de destination à chaque fois.

Nous avons rencontré, Yves et moi, les nouvelles directrices et nouveaux directeurs des écoles territoriales et nous allons continuer car il y en a d'autres arrivés en fin d'année.

Je tiens à attirer votre attention sur deux grandes déceptions qui ont frappé notre Fédération, nous avons appris que notre trésorier David Delatte démissionnait de son poste pour des raisons professionnelles, il était aussi président de Melting'Notes Orchestra. Il a fallu avec Yves reprendre les comptes, ce qui n'a pas été une mince affaire.

Nous avons appris également le départ de Laurent Ronzon, directeur du conservatoire Claude Debussy de Saint Malo, qui, pour nous, était un soutien énorme. Il a animé des stages et ce, gratuitement. Il ouvrait régulièrement le conservatoire à la FePEM 35 pour y tenir, en juin, des réunions du CA. Il accueillait aussi, gratuitement, les adhérents de la Fédération, dans le cadre des master-class qu'organisait le conservatoire. Un grand merci à ces deux membres pour le travail réalisé et leur esprit fédéral!

Je remercie également, Clément Gallet pour son investissement en tant que secrétaire et qui a bien voulu prendre en charge le suivi des adhésions.

Je remercie aussi Armelle Lechien qui a pris en responsabilité la communication (particulièrement celle de l'Orchestre d'Harmonie de la Fédération), David Nicolas qui dirige l'Orchestre départemental et tous les membres du CA pour leur participation aux réunions qui se tiennent tous les deux mois.

Et un remerciement spécial pour Yves Montagne, qui a animé et surtout pris en charge tous les dossiers pour lesquels il s'était engagé; notamment le gros dossier parmi tant d'autres de « Battements de Cœur », qui aura lieu à Betton le samedi 4 et le dimanche 5 mars. Nous pouvons applaudir toutes ces personnes qui se sont engagées pour faire vivre et maintenir la fédération.

Enfin, au nom du CA, j'adresse un salut amical et affectueux à Claude Dubois Guyot en lui souhaitant une meilleure santé.

Avant de répondre à vos questions et de mettre aux voix ce rapport, je vous souhaite une AG la plus intéressante et féconde possible.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Question : Quels sont les deux écoles territoriales qui ont adhéré ? Réponse d'Yves : Montauban-de-Bretagne et Accordances - Syrenor (Pacé).

Rapport d'activités 2022

Présenté par David Nicolas. Voir document joint. Adopté à l'unanimité.

Rapport Financier dont rapport des vérificateurs aux comptes

Présenté par Yves Montagne.

Éclaircissements sur la SEAM : il existe une convention avec la CMF pour les formations adhérentes, elles peuvent profiter d'un don pour achat de partitions de 400 euros tous les 4/5 ans.

Question sur l'existence d'un local de la FePEM35 : Une demande a été faite à la mairie de Montauban-de-Bretagne

Question sur le montant de la valorisation du bénévolat : estimer le nombre d'heures de bénévolat effectué par les membres de l'association (CA ou non). Utile par exemple pour augmenter le budget total d'une association pour les demandes de subventions qui ont un seuil en pourcentage du budget total.

Le rapport des vérificateurs aux comptes a été lu par Fabien Després. Ceux-ci donnent quitus au trésorier.

Adopté à l'unanimité

Budget prévisionnel 2023

Présenté par Yves Montagne.

Ateliers d'échanges et de propositions (30 minutes): l'avenir de l'Orchestre d'Harmonie de la FEPEM 35 (David Nicolas et Clément Gallet), la charte d'adhésion (Christian Poupelin et Yves Montagne). <u>Restitution: 20 minutes.</u>

Groupe OHR:

L'atelier a permis de faire un état des lieux, de lister les soucis et des pistes de réflexion.

- Une première réflexion sur la cible de l'orchestre qui est possiblement trop large, positionner l'orchestre sur une classe d'âge et de niveau.
- Pour le recrutement, il est nécessaire d'avoir un relai au niveau des directeurs et enseignants des écoles, des chefs et représentants des ensembles.
- Sur la durée du poste, est-ce que trois ans est suffisant pour élaborer un projet musical ?
- Discussion sur le type d'orchestre : consacrer un programme sur l'harmonie et un avec orchestre à cordes, et intégrer d'autres arts (danse, théâtre)
- Une particularité de l'orchestre est le travail sur un temps très court, et cela peut être valorisé

Groupe charte d'adhésion :

On ne peut pas rendre la présence à l'AG obligatoire, mais indiquer une présence indispensable. Ne pas parler uniquement des devoirs, mais aussi des offres que propose la fédération. Le CA travaillera sur la charte à partir des pistes de cet atelier, et sera validée à l'AG 2024.

> Election du Conseil d'Administration (renouvellement du Tiers sortant)

Réélection de Christian Poupelin, Jean-Louis Houberdon et Françoise Le Galloudec pour trois ans. Élection de Pierre Gauthier (Les Chœurs du Lundi) pour un mandat de 3 ans en remplacement de Laurent Ronzon, qui a présenté sa démission pour raison professionnel. Élection de Ludwig Bétin (Ecole de musique Melod'Ille Saint-Grégoire) pour un mandat de deux ans, sur un poste non pourvu en 2022.

Élection de Carole Schittulli (Chorale Chantepie Chante) pour un mandat d'un an en remplacement de David Delatte, qui a présenté sa démission pour raison professionnel.

Vote du montant des cotisations 2024 (barème) : même montant qu'en 2023

Proposition adoptée à l'unanimité.

Projets 2023

Voir agenda 2023. Proposition du « Grand Tintamarre » 2024 à Tremblay (Val Couesnon) le 25 mai 2024.

Désignation du lieu de l'AG ordinaire 2024 ainsi que choix de la date (article 13) : Dimanche 21 janvier 2024 à Montauban-de-Bretagne. Validé à l'unanimité

Le Conseil d'Administration n° 1 se réunira à Montauban-de-Bretagne le jeudi 26 janvier à 14h